

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le **treize septembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 06/09/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Emmanuel RIZZI, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN,

**Absents excusés** : M. Christophe CHEVASSU, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 06/09/2016

**Date d'affichage** :

**OBJET** : Proposition de délibération pour transférer les dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau-assainissement sur l'exercice 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail du temps de travail consacré au réseau eau-assainissement + Mini-pelle par les agents techniques pour l'année 2015-2016 (période du 27/06/2015 au 27/06/2016)

Poste de main d'œuvre et matériel	Alain GUILLEMIN	J.C. VIDEPOOT	Tracteur + outillage	Camion	Mini- pelle	Porte char	Remorque agricole
<b>RESEAU D'EAU POTABLE :</b>							
Réparations et recherche de fuites	108h50	77h50	10h00	15h00	28h00	8h00	5h50
Pose et remplacements de compteurs	7h00	37h50	4h50	3h50			
Relevés compteurs d'eau → facturation eau	22h00	46h50	11h00	15h00			
Contrôle et vidange des réservoirs	5h50	0	1h00	2h00			
Contrôle du réseau d'eau	4h50	8h50	0	1h00			
Contrôle hebdomadaire du captage	19h50	13h00	6h00	11h00			
Branchement d'eau	9h00	8h00	2h00	4h50			
Relevé gros compteurs	6h50	3h00	0	2h50			
Pose regards et vannes	16h00	2h00	3h50	3h50			
Achat pièces + stock + rangt	2h00	0	0	0			
Divers	0	1h00	0	1h00			
<b>◇ Sous-total eau potable</b>	<b>200h50</b>	<b>197h00</b>	<b>38h00</b>	<b>59h00</b>	<b>28h00</b>	<b>8h00</b>	<b>5h50</b>
<b>RESEAU D'ASSAINISSEMENT</b>							
Contrôle de réseau	6h00	8h00	0	3h00	0	0	
Débouchage du réseau	9h50	3h50	2h00	1h00	1h50	0h50	2h50
Entretien et nettoyage des relevages	21h50	20h50	7h50	0	0	0	
Nettoyage grilles, regards, avaloirs	12h50	2h00	3h50	0	0		
Vidange fosses sceptiques	3h50	3h50	2h50	1h00	0		
Maçonnerie relevage	7h00	0	0	0	0		
Relevé réseau assainissement avec ABCD		10h50	0	0	0	0	
Puits perdu	27h50	13h00	5h00	3h00	7h00	3h00	
<b>◇ Sous-total assainissement</b>	<b>87h50</b>	<b>61h00</b>	<b>20h50</b>	<b>8h00</b>	<b>8h50</b>	<b>3h50</b>	<b>2h50</b>

<b>TOTAL HEURES EAU + ASSAINISSEMENT</b>	288h00	258h00	58h50	67h00	36h50	11h50	8h00
Coût horaire	17,55	17,55	39,00	12,50	38,00	9h00	13,10
<b>VALEUR COMPTABLE A TRANSFERER</b>	5054,40	4527,90	2281,50	837,50	1387,0	103,50	104,80

Le Maire présente ensuite le détail du temps de travail consacré au budget eau-assainissement par les Secrétaires pour l'année 2015-2016 :

Poste de main d'œuvre	Heures Odile PERRENOUD et Corinne BONIN
Contrôle & facturation aux abonnés	15,50
Téléphones & courriers aux abonnés	2,50
Contrôle des factures, mandatement & comptabilité	16,50
<b>Total heures eau + assainissement</b>	<b>34,00</b>
Coût horaire	18,25
<b>VALEUR COMPTABLE A TRANSFERER</b>	<b>620,50</b>

Après avoir exposé ces dépenses de fonctionnement pour l'année 2015-2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer du budget général au budget eau-assainissement les dépenses énoncées ci-dessous :

- 14.296,60 € au titre des agents techniques et matériel
- 620,50 € au titre du personnel de secrétariat

**Soit un montant total de 14 917,10 €**

Ces transferts de dépenses sont à imputer respectivement :

- au budget eau à hauteur de 10 930,10 €
- au budget assainissement à hauteur de 3.987,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après :  
transmission à la Préfecture le 14/09/2016

<b>DEPARTEMENT DU JURA</b>		<b>EXTRAIT</b>
<b>Choix du contrôleur technique</b>		Du registre des délibérations de la commune de DOMBLANS
Collectivité : DOMBLANS Opération : Réhabilitation de la passerelle piétonne sur la Seille  Affaire N° 16 9018 D		Séance du : 13/09/2016
Date de convocation : 06/09/2016	Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents</u> : MM. Gilles CAMPY, Daniel CHALANDARD, Rémi COURTOUT, René DUTRUEL, Bernard FRACHON, Sandrine GAUCHET, Jacques GRILLOT, Sophie GUILLAUME-BELLE, Jacques HEDIN, Chantal MARTELIN, Jean NOZIERE, Emmanuel RIZZI
Date d'affichage :	En Exercice <input type="text" value="15"/>	
N°:	Présents <input type="text" value="12"/>	
	Votants <input type="text" value="12"/>	<u>Absents excusés</u> : MM. Christophe CHEVASSU, Chrystel MEULLE, Christophe PITEL
		<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chantal MARTELIN

**Objet :**        **Réhabilitation de la passerelle piétonne sur la Seille**  
**Choix du Contrôleur Technique**

**Monsieur le Maire expose**

Suite à la consultation lancée le 31 mai 2016 pour la mission de Contrôleur Technique, dans le cadre de l'opération de la réhabilitation de la passerelle piétonne sur la Seille, 3 offres ont été reçues et analysées.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 26 avril 2016 confiant au Sidec une mise à disposition de services pour l'assistance technique et administrative pour la réhabilitation de la passerelle piétonne sur la Seille,

Vu la consultation lancée le 31 mai 2016;

Considérant les différentes offres reçues et plus particulièrement celle du cabinet SOCOTEC proposant un montant de prestation à 1 820,00 € HT soit 2 184,00 € TTC,

Considérant la proposition de M. le Maire de retenir l'offre du cabinet SOCOTEC,

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Article 1** : Décide de retenir l'offre du Cabinet SOCOTEC pour un montant de 1 820,00 € HT soit 2 184,00 € TTC,

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer le marché correspond ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Article 3** : Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**  
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après :  
transmission à la Préfecture le 14/09/2016

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le **treize septembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 06/09/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Emmanuel RIZZI, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN,

**Absents excusés** : M. Christophe CHEVASSU, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 06/09/2016

**Date d'affichage** :

**Objet : Indemnité de conseil à Monsieur REMY Olivier pour la durée de son intérim, receveur de la collectivité par Intérim.**

Monsieur le Maire indique que Monsieur REMY Olivier, Trésorier intérimaire de Bletterans, a exercé les fonctions de Receveur Municipal du 15 mars 2016 au 04 juillet 2016.

D'autre part, il rappelle l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 qui a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Cet arrêté prévoit qu'en dehors des prestations de caractère obligatoire résultant de leurs fonctions de comptable, ces fonctionnaires sont autorisés à fournir, aux collectivités et aux établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu à versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil » qui peut être modulée en fonction des prestations demandées au comptable.

L'application d'un tarif est faite sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'exception de certaines opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Le calcul applicable pour l'indemnité maximum est le suivant :

- 3 pour 1000 sur les 7.622,45 premiers euros
- 2 pour 1000 sur les 28.867,35 € suivants
- 1,5 pour 1000 sur les 30.489,80 € suivants
- 1 pour 1000 sur les 60.979,61 € suivants
- 0.75 pour 1000 sur les 106.714,31 € suivants
- 0.50 pour 1000 sur les 152.449,02 € suivants
- 0.25 pour 1000 sur les 228.673,53 € suivants
- 0.10 sur toutes les sommes excédant 609.796,07 €.

En aucun cas l'indemnité allouée par la Commune ne pourra excéder une fois le traitement brut correspondant à l'indice majoré 150.

Monsieur le Maire précise que l'attribution de cette indemnité est valable uniquement pour la durée de l'intérim 2016 soit 108 jours, sauf délibération expresse contraire.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- **d'attribuer à Monsieur REMY Olivier, Receveur municipal par intérim, l'indemnité de confection de budget (d'un montant de 30,49 € si la collectivité ne dispose pas de secrétaire à temps plein ou 45,73 € dans le cas contraire), l'indemnité de conseil pour son intérim du 15 mars au 04 juillet 2016 (soit 108 jours),**
- **De prévoir cette dépense au compte 6225 du budget communal.**
- **Autorise Monsieur le Maire à ordonnancer la dépense.**

Délibération rendue exécutoire après :  
Publication du : .....  
et envoi en Préfecture du 14/09/2016

Pour copie conforme et certification,  
Le Maire,  
Bernard FRACHON

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le **treize septembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 06/09/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Emmanuel RIZZI, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN,

**Absents excusés** : M. Christophe CHEVASSU, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 06/09/2016

**OBJET** : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées ZL 8 et 9.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître François TESTON, Notaire à VOITEUR concernant les biens cadastrés :

- ZL 8 sise 136 route de la Muyre d'une superficie de 560 m<sup>2</sup>
- ZL 9 sise 136 Champ de la Mare d'une superficie de 560 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 14/09/2016

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le **treize septembre** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 06/09/2016

**Présents** : M. Daniel CHALANDARD, M. Emmanuel RIZZI, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN,

**Absents excusés** : M. Christophe CHEVASSU, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

**Date de convocation** : 06/09/2016

**OBJET** : Projet d'acte de donation : affaire ROYET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte de donation établi par Maître TESTON François, Notaire à Voiteur, entre le donateur : M. Pierre ROYET, et le donataire : la Commune Domblans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet d'acte tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le 14/09/2016



